



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 2 décembre 2019, s'est réuni le 19 décembre 2019 à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 49
Présents : 35 jusqu'à 20h, puis 38 jusqu'à 21h, puis 37
Votants : 46
Secrétaire de séance : Danièle KHA

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Anne BORRY, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Marie-France LE COZ, Marcel JAMBOU, Anne-Marie QUENEHERVE
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Anne MARECHAL (arrivée à 20h), Denez DUIGOU
GUILLIGOMARCH : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : André FRAVAL, Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Bernard PELLETER (jusqu'à 21h), Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER : Marcel LE PENNEC, Pascale NEDELLEC, Christophe RIVALLAIN, Renée SEGALOU, Alain JOLIFF, Gwenaël HERROUET
QUERRIEN : Jean-Paul LAFITTE, Juliette PASQUIER
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ (arrivée à 20h), Danièle KHA, Marie-Madeleine BERGOT, Michel FORGET
RÉDÉNÉ : Jean LOMENECH, Lorette ROBERT-ROCHER, Yves BERNICOT
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Edith JEAN, Claude JAFFRE (arrivée à 20h)
SAINT-THURIEN : Joël DERRIEN
SCAËR : Danielle LE GALL, Didier LE DUC
TRÉMÉVÉN : Roger COLAS, Lénaïc ROBIN

ABSENTS EXCUSES :

Yves ANDRE (BANNALEC), Catherine BARDOU (CLOHARS), Loïc TANDE (LOCUNOLE), Christophe LESCOAT (MELLAC), Patrick TANGUY (QUIMPERLE), Daniel LE BRAS (QUIMPERLE), Cécile PELTIER (QUIMPERLE), Martine BREZAC (QUIMPERLE), Erwan BALANANT (QUIMPERLE), Jean-Yves LE GOFF (SCAER), Jean-Michel LEMIEUX (SCAER)

POUVOIRS :

Yves ANDRE (BANNALEC) a donné pouvoir à Marie-France LE COZ (BANNALEC)
 Anne MARECHAL (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS) jusqu'à 20h
 Loïc TANDE (LOCUNOLE) a donné pouvoir à Corinne COLLET (LOCUNOLE)
 Bernard PELLETER (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC) à partir de 21h
 Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Jean LOMENECH (REDENE)
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michel FORGET (QUIMPERLE) jusqu'à 20h
 Patrick TANGUY (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE)
 Cécile PELTIER (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Daniel LE BRAS (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Joël DERRIEN (SAINT THURIEN)
 Claude JAFFRE (RIEC) a donné pouvoir à Edith JEAN (RIEC) jusqu'à 20h
 Jean-Yves LE GOFF (SCAER) a donné pouvoir à Danielle LE GALL (SCAER)
 Jean-Michel LEMIEUX (SCAER) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)

DCC2019-234

POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES**3- HABITAT**

Projet de « Maison de l'Habitat » et Service Public de Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH)

L'habitat, un enjeu environnemental, énergétique et social

L'habitat représente une priorité particulièrement stratégique dans la planification du territoire car il pose des enjeux transversaux. En effet, l'action menée sur ce secteur doit répondre à :

- Une logique environnementale, afin de maîtriser et de limiter les impacts du secteur de l'habitat en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES).
- Une logique énergétique, afin d'optimiser l'isolation et les consommations, tout en renforçant la part des énergies renouvelables pour répondre aux besoins.
- Une logique sociale afin d'améliorer la qualité des logements tout en garantissant l'accessibilité et en limitant les charges économiques qu'ils représentent pour les habitants du territoire.

Une priorité affichée du Plan Climat Air Energie Territorial

Quimperlé Communauté approuvera définitivement le Plan Climat Air Energie Territorial de son territoire en février 2020 mais également son Programme Local de l'Habitat.

Le renouvellement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a quant à lui déjà été acté.

Au vu des enjeux, ces plans et programmes affichent des objectifs ambitieux et déclinent la mise en place de services de conseil et d'accompagnement ainsi que des dispositifs d'aides financières.

Parmi eux, la structuration d'un guichet unique de proximité autour de l'habitat occupe une place essentielle.

L'objectif de ce service est de répondre à l'ensemble des particuliers qui souhaitent rénover un logement quelque soient leurs conditions de revenus et qu'ils soient propriétaires ou bailleurs.

Il s'agit d'un guichet unique qui oriente ensuite vers les acteurs conseils les plus pertinents selon le projet.

Un arrêté paru en septembre 2019 valide la mise en place du programme SARE « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique » pour notamment compenser, dès 2020, le désengagement financier de l'ADEME mais aussi consolider/compléter les services.

Ainsi, SARE vise à dynamiser 3 missions :

- Structurer le parcours d'accompagnement des ménages sur le territoire
= *mission information, conseil, accompagnement des ménages*
- Créer une dynamique territoriale autour de la rénovation
= *mobilisation des professionnels et des acteurs concernés (notaire, agent immobilier, banque, etc), accompagner leur montée en compétence*
- Soutenir le déploiement d'un service de conseil aux petits locaux tertiaires privés
= *mise à disposition d'un guichet d'information et de conseil de proximité*

Il est financé par les Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) pour une enveloppe de 200 millions d'€ théoriquement plus élevée que celle allouée actuellement.

Ce dispositif de financement suivra une logique de rémunération à la performance et pourra couvrir jusqu'à 50 % des coûts, le reste étant cofinancé par les collectivités territoriales.

La Région Bretagne s'est positionnée comme pilote du programme pour coordonner les objectifs de rénovation fixés à l'échelle régionale avec les EPCI et servir de relai avec l'échelon national.

Chaque EPCI sera donc signataire d'une convention avec la Région.

La Région négocie actuellement avec l'Etat une période transitoire pour 2020 afin de bâtir sereinement les conventions avec les territoires.

Un service à l'échelle du territoire

Les EPCI en tant que pilotes des politiques de l'habitat, coordinateurs des PCAET, sont aujourd'hui fléchés pour la mise en œuvre de ces services.

Entre autres, comme pour toute structure de conseil et d'accompagnement, la proximité est un atout.

Il est donc proposé que Quimperlé Communauté crée un service à son échelle territoriale ce qui permettra de personnaliser la communication auprès des habitants, de renforcer les permanences de proximité, ...

Le démarrage du service à l'échelle du territoire pourrait intervenir à l'automne 2020 et nécessite donc un travail de préfiguration pour organiser la mise en réseau des acteurs et assurer le transfert des dossiers actuellement portés par le Réseau Tyneo.

Il est donc proposé de créer, dès début 2020, un emploi de catégorie B chargé de porter la réflexion sur la création de la maison de l'Habitat. Cet emploi sera ouvert à un fonctionnaire de catégorie B dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux ou rédacteurs territoriaux ou à défaut par un contractuel qui devra nécessairement être titulaire, au minimum, d'une formation lui permettant d'accéder au concours de ce cadre d'emploi et de l'expérience nécessaire pour occuper cette fonction.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER le projet de « Maison de l'Habitat » et Service Public de Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH)
- APPROUVER la création d'un emploi de catégorie B dans le cadre d'emplois de technicien ou rédacteur territorial

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de « Maison de l'Habitat » et Service Public de Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH)
- APPROUVE la création d'un emploi de catégorie B dans le cadre d'emplois de technicien ou rédacteur territorial

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien MIOSSEC

